

PREMIÈRE SESSION DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE DES POLES DE CROISSANCE

ÉTAT DE CONSTRUCTION DU PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRE : BILAN DE DIX ANS DE MISE EN ŒUVRE



INTRODUCTION	4
I-CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU POLE DE CROISSANCE DE BAGRE.....	5
II- PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS, DIFFICULTES ET SOLUTIONS	7
II-1. PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS	7
2.1.1. Instauration d'un nouveau cadre de gestion dynamique et viable de la zone de Bagré	7
2.1.1.1. Renforcement des capacités institutionnelles pour un pilotage efficace du pôle	7
2.1.1.2. Adoption d'instruments pour un développement harmonieux et amélioration du climat des affaires pour une promotion des investissements dans la zone du pôle	7
2.1.1.3. Sauvegardes environnementales et sociales liées à la mise en œuvre des projets et programmes.....	9
2.1.2 Développement des infrastructures et services critiques dans la zone de Bagré	10
2.1.2.1. Réalisations d'infrastructures hydroagricoles	11
2.1.2.2. Amélioration des transports dans la zone du pôle	12
2.1.2.3. Promotion de la fourniture de services critiques dans la zone du pôle Bagré	13
2.1.3 Valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle	14
2.1.3.1. Développement des ressources du savoir et d'approches innovantes.....	15
2.1.3.2. Intensification des productions végétale, animale et piscicole.....	17
2.1.3.3. Appui direct aux petits exploitants et aux PME	19
2.1.3.4. Appui Installation des agro-investisseurs pour une exploitation efficiente des périmètres aménagés et l'agrégation agricole.....	20
2.1.3.5. Dynamisation des unités économiques.....	21
II-2. APERCU SUR QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS MISES AU POINT.....	21
2.2.1. Difficultés majeures rencontrées dans l'exécution des projets et la mise en valeur des périmètres agricoles.....	22
2.2.2. Quelques solutions mises en oeuvre	22
III- GOUVERNANCE ET COORDINATION DES INTERVENTIONS DANS LE POLE DE BAGRE	22
IV-PRINCIPAUX POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DES INTERVENTIONS AU COURS DES DIX ANS DE MISE EN	23
4.1. EXISTENCE D'UNE DYNAMIQUE PERCEPTIBLE DE CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE D'UN NOMBRE CROISSANT D'ACTEURS ECONOMIQUES DANS LA ZONE DE BAGRE	23
4.2. EVOLUTION STRATEGIQUE DES SECTEURS PRIORITAIRES	23
4.2.1-Développement de l'agriculture et contribution à la sécurité alimentaire.....	24
4.2.2-Développement de l'entrepreneuriat privé et émergence d'un secteur industriel dominé par l'agroalimentaire	24
4.3-PROMOTION DES ECONOMIES LOCALES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LA ZONE D'UTILITE PUBLIQUE DU POLE	25
4.3.1. Contributions au développement local	25
4.3.2. Contributions au développement territorial.....	26

V- PRINCIPALES LECONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA PERENNISATION DES ACQUIS DU POLE DE CROISSANCE DE BAGRE ET LA SAUVEGARDE DE L'APPROCHE POLES DE CROISSANCE AU PLAN NATIONAL	27
5.1. PRINCIPALES LECONS A TIRER.....	27
5.1.1. Nécessité d'une programmation maîtrisée des pôles de croissance en mobilisant de manière conséquente les ressources financières et les partenariats nécessaires.....	27
5.1.2. Nécessité d'une meilleure gestion en amont des déclencheurs critiques au démarrage réussi des projets	28
5.1.3. Nécessité de renforcer la coordination pour garantir la cohérence et l'efficacité des interventions dans le Pôle de Croissance de Bagré	28
5.1.4. Nécessité de développer dès le départ une réflexion rigoureuse sur le modèle économique et la soutenabilité de la structure de gestion et de coordination du pôle	28
5.1.5. Appropriation de l'approche pôles de croissance, développement de la culture d'entreprise au niveau des exploitants familiaux et amélioration de la Gouvernance des Organisations et Associations Paysannes.....	29
5.1.6. Nécessité de développer des réponses structurelles et coordonnées pour résoudre durablement la problématique de la commercialisation des productions agricoles notamment le riz	29
5.2. RECOMMANDATIONS.....	30
CONCLUSION.....	32

INTRODUCTION

L'approche « pôles de croissance » adoptée par le Burkina Faso en 2011 dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), a été renouvelée avec l'avènement du Plan National de Développement Economique et social (PNDES) 2016-2020. Elle se présente comme un levier stratégique pour l'accélération de la croissance et la transformation structurelle de l'économie nationale pour un développement durable. En effet, le modèle retenu met l'accent sur le partenariat public privé et la cohérence spatiale des politiques publiques à travers notamment la recherche d'une meilleure articulation entre politiques sectorielles et aménagement du territoire, grâce à une concentration des investissements et des acteurs organisés sur des zones géographiques délimitées et des secteurs ou filières porteurs, avec des effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

Pour l'implémentation de cette nouvelle approche, le Gouvernement a retenu en 2011 la Zone d'utilité publique (ZUP) de Bagré pour bâtir le pôle pilote du pays avec l'appui de ses partenaires au développement que sont notamment la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ce pôle pilote de la politique publique des « pôles de croissance » du pays, avait aussi pour vocation à servir de projet témoin en vue de sa reproduction future dans d'autres pôles identifiés par le Gouvernement.

Dix ans après¹, il apparaît judicieux de jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, dans une vision holistique et une perspective de correction des insuffisances, de consolidation des acquis et de dynamisation de l'approche pôles de croissance en général.

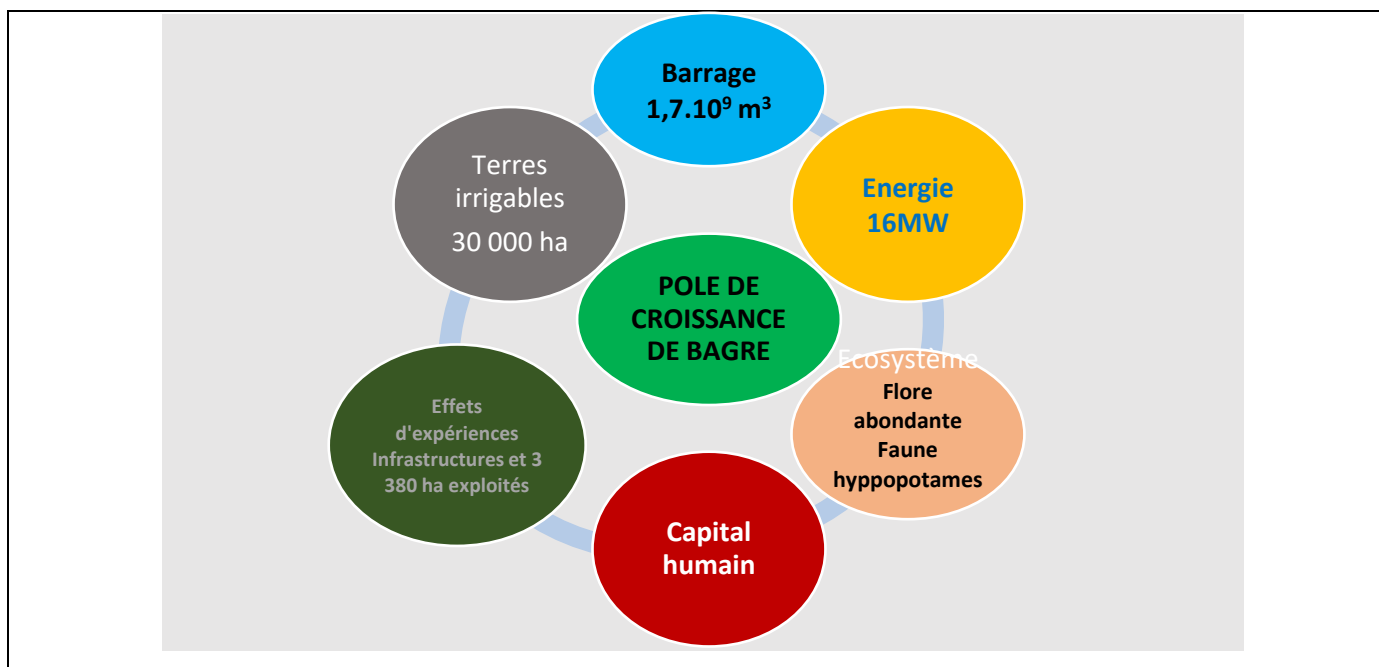
Le présent rapport s'inscrit dans cette optique et s'articule comme suit : contexte, justification et objectifs de développement du pôle de croissance de Bagré (I) ; principaux résultats atteints, difficultés et solutions développées (II) ; gouvernance et coordination des interventions dans le pôle de Bagré (III) ; principaux points forts et points faibles des interventions au cours des dix ans de mise en œuvre (IV) ; principales leçons apprises et recommandations pour la pérennisation des acquis du pôle de croissance de Bagré et la sauvegarde de l'approche au plan national (V).

¹ En attendant des études appropriées d'évaluation finale ou d'évaluation d'impact des interventions.

I-CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU POLE DE CROISSANCE DE BAGRE

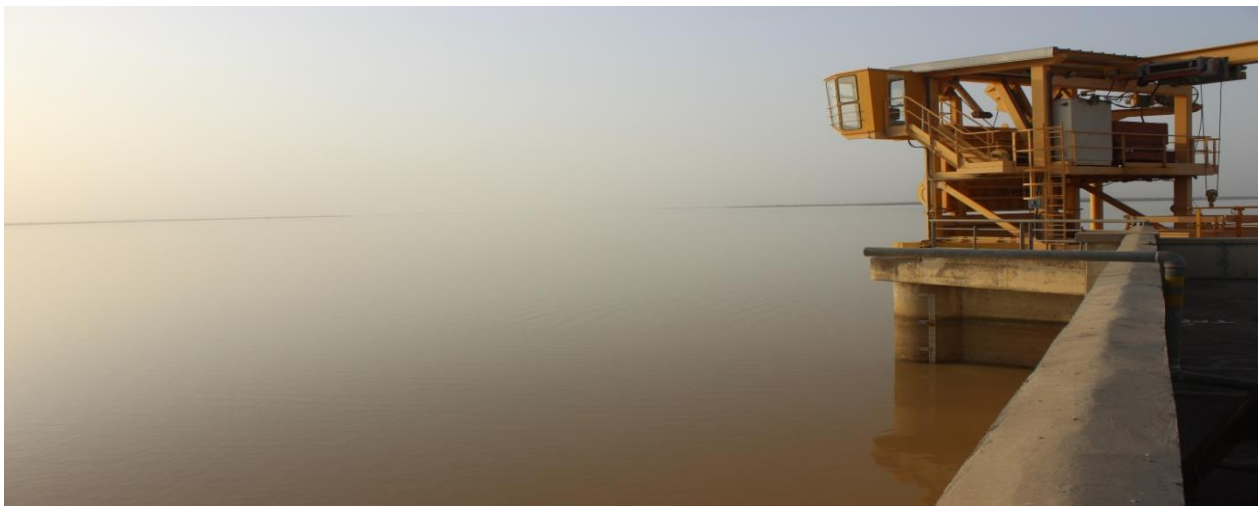
Le Pôle de Croissance de Bagré (PCB) a été mis en place par le Gouvernement sur la base des potentialités existantes dans la zone, afin de contribuer à l'édification d'une économie à croissance forte, inclusive et durable pour le Burkina Faso. Il s'agit d'une approche territorialisée à caractère structurant, multisectoriel² et transformationnel, visant à renforcer la compétitivité des territoires et de l'économie nationale.

Déterminants et avantages comparatifs du pôle de croissance de Bagré (PCB)



Comme indiqué plus haut, le PCB tire ses fondements des référentiels nationaux de développement du Burkina Faso. Sur le plan historique, il s'appuie sur les acquis des interventions publiques antérieures notamment le Projet Bagré, l'un des plus grands projets de développement hydro agricole et hydroélectrique du pays et dont les premières activités structurantes (réalisations physiques) ont commencé en 1989. Le Projet Bagré a permis entre autres la construction du barrage de Bagré d'une capacité de 1,7 milliard de m³ d'eau dont la mise en eau a été effectuée en 1992 et l'aménagement de périmètres irrigués dont la superficie totale au moment du lancement du PPCB en 2012 était de 3380 ha.

²Les secteurs d'activités sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche/pisciculture, la sylviculture, la transformation, le développement des services, le tourisme, la commercialisation, etc.



Une vue du Barrage de Bagré, un des atouts majeurs

Le PCB est construit présentement à travers deux projets de développement faisant partie des projets stratégiques du Gouvernement au titre de la Primature, que sont d'une part, le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB)³, projet initial, financé par la Banque Mondiale (BM), l'Etat et les bénéficiaires, à hauteur de 96 003 314 062 FCFA et couvrant au final la période 2011-2020 et, d'autre part, le Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB), lancé en février 2016 grâce à un financement de 20 340 684 000 FCFA de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Etat sur la période 2016-2021. L'objectif global de ces projets est de contribuer à l'accroissement de l'activité économique par l'augmentation de l'investissement privé, la création d'emplois et la hausse de la production agricole en soutien à l'effort de lutte contre l'insécurité alimentaire.



Lancement des travaux d'aménagement des 2582 ha en rive gauche du Nakanbe. C'était le 24 octobre 2014 et le lancement des travaux m'aménagement de 2194 ha en rive droite

NB : Outre ces deux projets majeurs en phase d'achèvement, d'autres actions importantes sont exécutées par plusieurs départements ministériels dans le cadre de leur contribution à la réalisation des objectifs infrastructurels du pôle pilote.

³Composante 1 (Développement des instruments institutionnels pour une gestion et un climat des affaires améliorés dans la zone du projet) et Composante 2 (Développement des infrastructures critiques) **exécutés par Bagrépôle** et Composante 3 (Développement des services critiques et appui direct aux petits exploitants et aux PME) **exécuté par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).**

II- PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS, DIFFICULTES ET SOLUTIONS

Les acquis engrangés au cours des dix dernières années ont été limités par des difficultés de divers ordres, face auxquelles des solutions ont été développées constamment.

II-1. PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS

Ces résultats sont principalement inhérents à l'exécution du PPCB et du PAPCB et se déclinent autour des trois axes suivants : (i) instauration d'un nouveau cadre de gestion dynamique et viable de la zone de Bagré ; (ii) réalisation d'infrastructures critiques et des services essentiels dans la zone de Bagré ; (iii) valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle.

2.1.1. Instauration d'un nouveau cadre de gestion dynamique et viable de la zone de Bagré

Pour réussir le développement du pôle de Bagré, un accent a été mis sur la création d'un dispositif de renforcement des capacités de coordination et d'animation ainsi que l'amélioration du climat des affaires afin de réduire les coûts et les risques de faire des affaires dans la zone du pôle de Bagré. Cela se traduit aujourd'hui par l'amélioration de l'attractivité de la zone et partant, l'essor de l'activité d'entrepreneuriat et le développement de projets de partenariat.

Les actions conduites dans ce sens ont porté sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles pour un pilotage efficace du pôle ; (ii) l'adoption d'instruments pour un développement harmonieux et l'amélioration du climat des affaires pour une promotion efficace des investissements dans le pôle de Bagré ; (iii) la mise en œuvre de mesures de sauvegardes environnementales et sociales liées à l'exécution des projets.

2.1.1.1. Renforcement des capacités institutionnelles pour un pilotage efficace du pôle

Plusieurs actes majeurs ont été posés dans l'optique de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de gestion et d'animation du pôle de Bagré.

En vue de doter le pôle de Bagré d'une entité juridique plus apte à garantir une gestion autonome, opérationnelle et viable de la zone, il a été créé par décret n° 2012 -180/PRES/PM du 12 mars 2012 la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré sous la forme d'une Société d'Economie Mixte, en abrégé BAGREPOLE_SEM, avec un capital d'un milliard de FCFA dont 61,5% détenus par l'Etat et ses démembrements et 38,5% par le secteur privé institutionnel. De par son objet social, la première mission stratégique de Bagrépôle est d'assurer la planification, la gestion et le développement du Pôle de croissance de Bagré. Aussi, en raison du caractère stratégique et multisectoriel du pôle, la Société BAGREPOLE_SEM a été placée sous la tutelle administrative du Premier Ministère ; toute chose qui garantit un niveau de coordination élevé et une cohérence interministérielle des multiples interventions sectorielles dans le pôle de croissance de Bagré.

Dans la logique de conforter les capacités d'action de BAGREPOLE_SEM, plusieurs mesures fortes ont été adoptées par le Gouvernement, à travers notamment la prise en 2014 de deux décrets portant respectivement « modification de la délimitation de la Zone d'Utilité Publique de Bagré et création d'une zone de concentration » et « transfert de gestion de la Zone d'Utilité Publique et de la zone de concentration à Bagrépôle ».

2.1.1.2. Adoption d'instruments pour un développement harmonieux et amélioration du climat des affaires pour une promotion des investissements dans la zone du pôle

Le développement harmonieux et l'amélioration du climat des affaires sont des déterminants majeurs d'une meilleure attractivité de la zone du pôle de Bagré au profit notamment des investisseurs privés et des organismes de formation et de recherche.

A cet effet, en vue d'assurer une occupation judicieuse et harmonieuse de l'espace du pôle facteur d'un développement durable, le Gouvernement a adopté par le décret n° 2013-055/PRES/PM/MEF du 14 février 2013 un Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur de la Zone d'Utilité Publique du Pôle de Croissance de Bagré. Cadre d'orientation et de cohérence spatiale des multiples interventions sectorielles dans la zone du pôle, le SDA a estimé à plus de 138 milliards de F CFA le coût des infrastructures prioritaires pour le premier quinquennat. Son opérationnalisation se fait à travers les projets et programmes de développement exécutés pour le compte du Gouvernement (actuellement PPCB et PAPCB) et le plan⁴ stratégique de Bagrépôle.

En matière de climat des affaires, le cadre de gestion dudit climat a été amélioré grâce à l'instauration progressive de mesures incitatives et de facilités dans la zone du pôle.

En effet, un cadre foncier a été élaboré et a permis de doter la zone d'instruments de sécurisation foncière au profit des exploitants familiaux et des investisseurs. A ce jour : (i) 1034,37 ha ont été attribués à 904 ménages impactés avec 1282 exploitants familiaux au titre des compensation en terre contre terre ; (ii) 1255 titres fonciers en cours d'établissement pour les personnes affectées par les projets ; (iii) 42 baux emphytéotiques en cours de conclusion au profit de 27 PAP et 15 agro investisseurs ; (iv) 2 000 parcelles à usage d'habitation aménagées et attribuées aux personnes affectées par les projets font actuellement l'objet d'immatriculation en vue de la délivrance de titres fonciers.

En outre, plusieurs mesures incitatives et facilités ont été adoptées, à savoir entre autres, (i) l'extension à la loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2013, des avantages fiscaux et douaniers prévus par la loi N°025-2012/AN du 04 juin 2012 portant institution d'un régime fiscal et douanier spécial applicable aux conventions d'investissement signées dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, aux investissements privés à réaliser sur le site du pôle de croissance de Bagré



Le document sur les mesures incitatives (en français et en anglais)

(ii) la création par le décret N° 2015-1039/PRES-TRANS/PM/MICA/MEF du 28 août 2015 d'un Centre de Facilitation des Affaires de Bagré (CEFAB) qui a permis à ce jour, de proposer des mesures de simplification des procédures d'obtention de 30 licences d'affaires nécessaires au développement des activités de la zone de Bagré ; (iii) la prise en compte dans la loi N° 038-2018/AN du 30 octobre 2018 portant code des investissements au Burkina Faso, d'un régime spécial des investissements dans les pôles de croissance ; (iv) la signature de l'arrêté interministériel n° 2020-231/MINEFID/MATDC/MAAH/ MRAH/MEECV du 14 mai 2020, portant délégation de compétence et de signature des arrêtés de cession définitive et des baux emphytéotiques relatifs à l'occupation des terres aménagées de la zone hydro-agricole de Bagré.

Par ailleurs, en soutien à l'animation et à l'attractivité du pôle, deux résultats importants sont à considérer. Il s'agit en premier lieu de la construction et de l'exploitation de la radio Bagrépôle FM qui émet sur un rayon de 80 km au profit des acteurs de la zone et en second lieu de la mise en place d'un Peleton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) pour garantir

⁴Le premier plan a échoué en 2017. Le processus d'élaboration d'un nouveau plan stratégique est en cours.

la libre circulation des personnes et des biens et la sécurisation des installations et des infrastructures critiques.



Une vue du bâtiment de la radio Bagrépôle FM à Bagré

Enfin, le passage de la fibre optique par Bagré avec le Projet Backbone National de Télécommunications (PBNT) dont l'objectif global est de développer la connectivité nationale et internationale du Burkina en large bande constitue une opportunité pour le développement des affaires.

2.1.1.3. Sauvegardes environnementales et sociales liées à la mise en œuvre des projets et programmes

Le développement harmonieux et l'amélioration du climat des affaires sont indissociables de la protection de l'environnement et d'un climat social apaisé, en phase avec les normes internationales et nationales.

Dans ce cadre, la réalisation des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) des sites de travaux et la réalisation des Plans d'actions de réinstallation (PAR) des Personnes Affectées par les Projets (PAP) ont permis de développer les mesures nécessaires, d'une part, afin d'éviter, de minimiser, d'atténuer et/ou de compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs et, d'autre part, de bonifier les impacts environnementaux et sociaux positifs des projets et programmes.

Sur le plan environnemental, les actions saillantes réalisées en vue de respecter la réglementation nationale et les politiques de sauvegarde des bailleurs ont consisté, entre autres à : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre environnemental et social (CGES) ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), (iii) l'élaboration d'outils d'évaluation environnementale (EIES, NIES, Audit environnemental et social) de 21 sous-projets avec mise en œuvre de Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et mesures correctives ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'urgence de prévention des noyades au niveau des canaux primaires ; (v) la mise en place d'un Comité d'urgence du barrage de Bagré ; (vi) le reboisement de 150 ha des berges du barrage de Bagré et du Nakanbé ; (vii) la mise en place d'une dizaine de bosquets villageois au niveau des villages

affectés ; (viii) l'aménagement paysager de 4 sites ; (ix) la réalisation d'une plantation d'alignement le long des voies du site de réinstallation de Guirmogo.

Au plan social, plus de 9 milliards (9 447 420 253) de F CFA ont été mobilisés au titre de la contrepartie de l'Etat pour le paiement des indemnités et des compensations de 11 101 personnes affectées par les projets d'aménagements hydroagricoles. Au-delà des indemnités payées aux PAP, la mise en œuvre des PAR a également consisté en des réalisations sociales diverses d'un montant d'environ 1,5 milliard, en vue de contribuer à restaurer et à renforcer les capacités économiques des PAP et des communautés d'accueil.



Séance d'indemnisation de personnes affectées par le projet (PAP) à Biré

Il convient de noter que les réalisations faites dans le cadre de la gestion environnementale et de la mise en œuvre des PAR contribuent au développement local dans les communes concernées.

L'attractivité de la zone du pôle suggère également l'existence d'une offre territoriale en infrastructures et services critiques de qualité.

2.1.2 Développement des infrastructures et services critiques dans la zone de Bagré

Pour favoriser la vitalité économique du pôle de Bagré, un accent particulier a été mis sur la consolidation des bases infrastructurelles de la ZUP de Bagré. L'objectif étant de disposer d'une masse critique d'investissements structurants et de services essentiels, afin de renforcer l'attractivité territoriale de la zone et permettre la compétitivité des agents économiques notamment les entreprises.



Vue de la centrale et du barrage hydro-électrique de Bagré

L'exécution des projets de développement et la mobilisation du secteur privé ont permis de mettre en place une batterie d'infrastructures et de services pour la production et le soutien à la

production dans la zone du pôle, à travers notamment la réalisation d'infrastructures hydroagricoles ; l'amélioration des transports et la promotion de la fourniture de services critiques dans la zone du pôle Bagré.

2.1.2.1. Réalisations d'infrastructures hydroagricoles



Le canal primaire et tertiaire en rive gauche du Nakanbé

Les investissements structurants hydroagricoles constituent le socle pour le développement de l'agropole de Bagré. Dans ce domaine, la priorité stratégique a consisté à consolider la dotation du pôle en infrastructures critiques agricoles ; toute chose ayant permis les principales réalisations ci-après : (i) l'aménagement et la mise en valeur depuis janvier 2019 d'un périmètre hydroagricole sous maîtrise totale d'eau d'une superficie agricole utile de 2.200 ha en rive gauche du Nakanbé dont 1 148 hectares ont été attribués à 1 281 PAP installées dont 727 femmes et 952,7 hectares à 15 agro-investisseurs sélectionnés et installés avec 14 milliards d'investissements attendus et 685 emplois ; (ii) la réhabilitation d'un périmètre semi-californien de 62 ha à Bagré à vocation maraîchère ; (iii) la réhabilitation du grand radier du chenal évacuateur de crue du barrage de Bagré.

Sur un potentiel en terres aménageables de 21 000 hectares⁵, seulement 26,57% sont aménagés à ce jour. Avec l'achèvement en février 2021 des travaux d'aménagement hydroagricoles de 2 194 hectares en cours, ce taux passera à 37,02% en 2021 ; toute chose devant permettre de porter la superficie totale aménagée de Bagré à 7 774 hectares (hors aménagements envisagés en mode PPP⁶). Dès lors, le Pôle de Croissance de Bagré disposera de l'une des plus grandes superficies aménagées au plan national.

⁵ Le potentiel aménageable selon l'étude du SDA est de 40 000 ha dont 30 000 ha irrigables comme indiqué plus haut (I) et 10 000 ha en basfonds. Si l'on tient compte des contraintes liées à la disponibilité de la ressource en eau, ce potentiel irrigable de 30 000 ha est ramené à 21 000 ha.

⁶ Partenariat Public Privé

2.1.2.2. Amélioration des transports dans la zone du pôle



Le radier (à gauche) et des Ouvrages de franchissement à Lengha (au centre) et à Bega (à droite)

L'amélioration en cours des infrastructures de transport dans la zone du pôle permettra de fluidifier davantage ce secteur avec comme impacts attendus, entre autres, la facilitation de l'accès au marché par la réduction du temps de trajet ; toute chose devant influencer les choix de localisation et les décisions d'investissements des entreprises. A cet effet, les investissements publics ont porté sur le développement des transports terrestres ainsi que la promotion d'autres types de transport dans le pôle.

En matière de transports terrestres, 141 km de routes en terre et pistes ont été construites, avec en perspectives le lancement de travaux de construction de routes bitumées dans le cadre du Projet d'infrastructures d'urgence de reponse et de prevention aux crises en phase de préparation⁷. La construction des routes bitumées permettra relier la zone du pôle aux routes nationales en direction du Togo (RN16),du Ghana avec la RN29. Par ailleurs, le projet d'interconnexion ferroviaire entre le Ghana et le Burkina Faso, en phase d'études de faisabilité, qui reliera les deux capitales (Accra, Ouagadougou) traversera la zone de Bagré.

Concernant la promotion d'autres types de transports, il s'agit notamment du projet d'aérodrome à cheval entre Bagré et Tenkodogo.

L'ensemble de ces infrastructures de transport permettra d'accroître l'attractivité du pôle de croissance car elles seront un relais pour l'accès aux ports de Lomé et d'Accra favorisant les flux commerciaux.

⁷Il en est de même du renforcement des capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique à travers la construction de deux lignes transférées du PPCB vers de nouveaux projets en préparation.

2.1.2.3. Promotion de la fourniture de services critiques dans la zone du pôle Bagré



La station d'essence Accès Oil à Bagré

La mise en place de la logistique du pôle de Bagré s'est traduite également par l'émergence d'un certain nombre de services critiques. Ainsi, la promotion de la fourniture de services critiques dans la zone du PPCB en particulier par le secteur privé s'est opérée à travers notamment le financement partiel de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

Comme service critiques, on peut citer, entre autres : (i) l'installation de deux stations d'essence ; (ii) une banque



L'agence de CORIS BANK à Bagré.

(iii) des restaurants et des structures d'hébergement ; (iv) une entreprise de fabrication sur place de pièces de rechanges des équipements agricoles et engins des grands travaux d'aménagement (tour d'usine)



2.1.3 Valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle

La mise en valeur optimale et durable des potentialités hydro agricoles, sylvo-pastorales et halieutiques de la ZUP de Bagré est une finalité de l'édification de l'agropole de Bagré. Cette mise en valeur conditionne la transformation structurelle de l'économie agricole de la zone du pôle. Outre la qualité des dotations en infrastructures et en services, la concentration géographique d'une masse critique d'agents économiques notamment les producteurs familiaux, les entreprises, les universités et centres de formation, est déterminante pour réussir une telle transformation.

La valorisation des potentialités économiques a été marquée par plusieurs dynamiques, à savoir : (i) le développement des ressources du savoir ; (ii) l'intensification de la production aux niveaux végétal, animal et piscicole ; (iii) appui direct aux petits exploitants et aux PME ; (iv) installation des agro investisseurs ; (v) la dynamisation des unités économiques.

2.1.3.1. Développement des ressources du savoir et d'approches innovantes



Les apprenants de la première promotion de l'IFODER

Pour accroître la productivité et favoriser la compétitivité des exploitants, des organisations et des entreprises installées dans le pôle, plusieurs initiatives ont été développées dans le domaine de l'acquisition des connaissances et de bonnes pratiques nécessaires à la mise en valeur efficace des potentialités économiques et au développement des chaînes de valeur. Sans être exhaustif, quelques actions ou réalisations clés sont déclinées ci-dessous.

De prime abord, on peut citer la création de l'Institut de Formation en développement Rural (IFODER) dans le but de rendre disponible localement une main d'œuvre qualifiée à travers la formation des jeunes dans les filières du développement rural. En effet, l'IFODER a permis de former et de mettre sur le marché de l'emploi 317 ouvriers qualifiés dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture, de l'apiculture et de la foresterie.

On peut ensuite relever la réalisation en cours d'un projet d'expérimentation de parcs d'innovation avec l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche (ANVAR) sur un potentiel de 50 ha attribués au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI). Cette expérimentation porte entre autres sur la production de plusieurs variétés de tournesol dans le but d'accroître l'offre en huile alimentaire et en céréales en particulier le maïs. La mise en place des parcs d'innovation comporte deux volets, à savoir la réalisation de vitrines vivantes et l'installation de parcs technologiques. Dans la même dynamique, l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA) à travers le Programme Riz et Riziculture est entrain de conduire des tests de sélection variétale participative pour, d'une part, la promotion de variétés de riz à haut rendement et à haute valeur commerciale et, d'autre part, la multiplication de semences de premières générations pour les besoins du Pôle de Croissance de Bagré et de l'ensemble de la Région du Centre-Est.



Un échantillon du tournesol produit à Bagré



Le producteur BAGAGNAN Mahama
dans son champ de tournesol

Par ailleurs, le Centre Universitaire Polytechnique de Tenkodogo (CUPT) dont le lancement officiel des activités pédagogiques a eu lieu en février 2019, est un atout considérable de l'écosystème du savoir dans l'environnement du Pôle de Bagré. En effet, à travers son Institut des Sciences Agronomiques et Environnementales (ISAE), le CUPT forme des licenciés professionnels directement opérationnels dans le domaine de la production végétale (Agriculture et Forestière), de la production animale (Élevage et Aquaculture) et de l'Agroéconomie. Le site du PCB accueille régulièrement les étudiants en formation pour des travaux de recherche terrain (fermes d'application).

De même, le Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes vient d'achever la construction d'un Centre de Formation Professionnelle à Bagré, dont le démarrage des activités permettra d'accroître l'offre en main d'œuvre qualifiée.



Une vue du Centre de formation professionnelle DE BAGRE

Enfin, des bonnes pratiques sont développées également à travers différents partenariats dont : (i) le protocole cadre de collaboration entre Bgrépôle et le PDA/GIZ pour le développement des chaînes de valeur agricoles dans le PCB ; (ii) le protocole cadre de partenariat avec le Consortium riz du Centre-Est et les partenariats avec l'IFDC, l'UICN/GWI, les directions régionales en charge de l'agriculture et de l'élevage, pour la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles sur la plaine aménagée de Bagré.

Ces dynamiques basées sur l'innovation concourent à l'amélioration quantitative et qualitative des objectifs de production dans le pôle.

2.1.3.2. Intensification des productions végétale, animale et piscicole



Vue de quelques tracteurs de Bagrépôle

En matière de production végétale, la mise en place du pôle de croissance de Bagré a contribué significativement à l'augmentation de la production agricole grâce au renforcement des capacités et le suivi par le Conseil agricole de plus de 4 700 producteurs (exploitants familiaux) mettant en valeur 4114,37 ha ; des facilitations pour l'accès aux intrants de qualité, aux labours et des appuis pour la commercialisation et à la transformation. Le volume de la production végétale annuelle au niveau de la plaine hydroagricole de BAGREPOLE, est passé de 21 824,6 tonnes en 2012 à 39 527,55 tonnes en 2019, soit un taux d'accroissement global de 55,21%. Sur l'ensemble de la zone de concentration, la production totale est passée de 103 896 tonnes en 2013 à plus de 160 300 tonnes en 2019. La production de riz paddy est passé de 16 026,92 Tonnes en 2012 à 28 979,38 Tonnes en 2019. L'appui aux prestations agricoles a été facilité par l'acquisition d'équipements agricoles divers composés de : 06 tracteurs de 90 CV, 02 Tracteurs de 135 CV, 05 tracteurs de 80 CV et plus d'une dizaine de tracteurs d'acteurs privés.



L'usine de décortiquage de riz UDIRBA

Il convient de noter que le riz reste la principale spéculation produite sur la plaine avec un taux d'occupation des terres de 84% contre 16% pour l'ensemble des autres cultures. Le maïs quant à lui représente 8% des superficies et fournit 2% de la production annuelle. Les cultures maraîchères sont en 3ème position en matière de superficie mais se présentent comme la seconde pourvoyeuse de production végétale sur la plaine avec respectivement 6% des superficies contre 17% de la production annuelle. Enfin les cultures fruitières sont les moins bien représentées sur la plaine de Bagré avec 2% des superficies et 6% du volume de production annuelle.

Dans le domaine de la production animale, l'action du pôle a permis de consolider les acquis dans la zone. Outre l'aménagement en cours de la zone pastorale, un accent a été mis sur l'appui conseil et le renforcement des capacités des éleveurs et des agropasteurs. Par ailleurs, la réalisation des infrastructures pastorales à Doubegue (poste vétérinaire composé d'un magasin et d'un bureau, 2 forages neufs, 1 forage réhabilité et 2 parcs de vaccination) et à Tcherbo (poste vétérinaire composé d'un logement, d'un magasin et d'un bureau, 3 parcs de vaccination et 3 forages neufs) ont permis d' étoffer l'existant. Dans le cadre de l'appui à l'intensification des systèmes de production animales, 205 tonnes de sous produits agro alimentaires (SPA) ont été acquis et mis à disposition à coûts subventionnés aux agro pasteurs. En addition aux SPA, 1,32 tonnes de semences fourragères (niébé et maïs fourrager, dolique) ont également été mis à disposition pour la production et la conservation de fourrage au profit du cheptel. De même, en matière de santé animale, environ 169 981 doses de produits vétérinaire ont été administrées aux différentes espèces animales de la zone avec l'accompagnement des services départementaux en charge de la santé animale de Bagré, Doubégué et Tcherbo.



Vues de l'unité porcine de Bagrépôle et le centre d'élevage avicole de Bagré

Concernant la production piscicole, elle a été marquée entre 2013 et 2019 par des efforts significatifs dans les trois (03) segments que sont : (i) la production de semences (activité prioritaire) avec comme résultats 1 702 440 alevins produits et 980 792 alevins livrés ; (ii) 1 308 géniteurs livrés ; (iii) la production de poissons marchands (avec le reste des alevins non vendus) avec un volume de 33,943 tonne de poissons ; (iv) la production d'aliments avec 218,293 tonnes d'aliments poisson produits ; 50,8 tonnes d'aliments poisson livrés et 90,627 tonnes d'aliments de porc produits et livrés. Ces différentes réalisations ont contribué à non seulement mieux disséminer l'activité au sein du pôle et dans plusieurs autres localités mais aussi à améliorer les systèmes d'élevage par l'importation de 3300 alevins de tilapia d'une nouvelle souche (brésilienne).



L'unité de production d'aliments pour poissons et un des bassins piscicoles du Centre d'élevage piscicole de Bagré

Dans le cadre de la promotion de l'activité apicole, 457 ruches ont été placées avec une production moyenne annuelle de plus de cinq tonnes. Cette activité a fortement contribué au développement de l'activité dans la zone de concentration du pôle.

2.1.3.3. Appui direct aux petits exploitants et aux PME

L'appui direct a permis dans le cadre de la composante 3 du PPCB de stimuler, entre autres, la création de petites entreprises et d'aider les petits exploitants à améliorer leurs capacités à répondre aux exigences du marché et d'accroître leur compétitivité.



Le bâtiment de l'antenne de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso à Bagré

Parmi les acquis, on peut citer : (i) le renforcement de l'offre de services en matière de Business Développement Service (BDS) et la facilitation de leur accès aux entreprises ; (ii) la subvention d'activités des entreprises de services critiques (consultance/études, renforcement des capacités) ; (iii) l'octroi de subventions aux activités des PME, des AOP et des petits exploitants ; (iv) l'expertise en accompagnement et (v) la compétition des plans d'affaires à travers les Journées de l'Entreprise Burkinabè (JEB).

Cela s'est traduit au niveau du FASBagré par le soutien de 1 718 dossiers de financement des promoteurs dans des domaines variés (agriculture, élevage, agro-industrie, artisanat, commerce, etc...) pour une enveloppe financière globale de 5 691 751 693 F CFA.

S'agissant du renforcement des capacités des PME / PMI et des AOP, au total 26917 bénéficiaires ont reçu des formations.

Tableau de répartition des formations selon les thèmes et le sexe

Thèmes de formation	Montant	Hommes	Femmes	Totaux
Management et gestion	543 408 381	4 538	2 471	7 009
Techniques de transformation et hygiène alimentaire	294 445 800	545	2 634	3 179
Techniques de production végétale et animale	1 083 045 221	10 371	3 419	13 790
Techniques de commercialisation et de réseautage	48 692 028	130	46	176

Technologies de l'information et de la communication	23 690 360	219	5	224
Autres formations techniques	463 962 280	1 351	1 188	2 539
Total	2 457 244 070	17 154	9 763	26 917

Les formations réalisées ont contribué au développement des activités, à l'amélioration de la qualité des produits et des services, à l'augmentation de la production et de la productivité.

Concernant la facilitation de l'accès au financement, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui de proximité apporté aux bénéficiaires ainsi que les échanges avec les institutions financières ont permis une relance du financement dans la zone du projet. Toutes filières confondues, le crédit des institutions financières s'élevait à **9 187 455 571** en fin 2017. A titre d'illustration : (i) d'un refus d'octroi de crédit en 2012 pour la non performance des organisations de la plaine, la synergie d'actions développées a permis de renouer la confiance entre les institutions de crédit et les producteurs de riz avec pour résultat l'octroi en 03 ans d'un crédit cumulé de 1 033 000 000 FCFA en fin 2015 ; (ii) il en va de même pour d'autres secteurs tels l'embouche bovine où par exemple les crédits de la caisse populaire de Bittou sont passés en 2013 à moins de 21% octroyés aux emboucheurs à 96.25% en fin 2017, grâce aux formations apportées aux emboucheurs dans la conduite de l'activité ; (iii) de même, des secteurs qualifiés de hasardeux et très risqués (financement de l'aviculture, la pisciculture etc.) par les institutions de financement dans la zone du projet sont devenus porteurs. Par exemple, pour une première dans l'élevage des poules pondeuses, Coris Bank a octroyé un financement de 30 000 000 FCFA à un aviculteur. Par ailleurs, plus de 25 000 000 Fcfa ont été octroyée sous forme de crédit à 296 PAP dont 181 femmes soit 61,75%.

Comme résultante, il ressort que les appuis apportés ont permis d'augmenter significativement les volumes de production, les chiffres d'affaires et la consolidation/création d'emplois. Cela est illustré avec entre autres : (i) l'installation de six (06) mielleries villageoises, la création de 02 bosquets apicoles, l'augmentation du nombre de ruches de 51 ruches à 786 ruches modernes et de 344 à 1 093 ruches traditionnelles avec une production de miel qui passe de moins de 800kg à 3,715 tonnes en fin 2017 et à plus de 05 tonnes en fin 2019 ; (ii) la création de l'union des étuveuses de riz de Sampema avec plus de 360 femmes d'une capacité de 10 tonnes/mois et un chiffre d'affaires annuel moyen de 25 200 000 FCFA ; (iii) la création de deux sociétés coopératives de transformateurs du riz avec 89 emplois permanents et 555 emplois temporaires pour un chiffre d'affaires de 2 229 966 448 FCFA en fin 2015. Le volume des investissements est passé de 524 926 540 FCFA en fin 2012 à un cumul de 2 212 837 037 FCFA en fin 2015 ; (iv) 116 lauréats de la compétition des plans d'affaires ont généré 1 482 emplois, un chiffre d'affaires de 948 560 000 FCFA en fin 2019.

2.1.3.4. Appui Installation des agro-investisseurs pour une exploitation efficiente des périmètres aménagés et l'agrégation agricole



Une rencontre entre Bagrépôle et les investisseurs pilotes à Ouagadougou

L'adoption et la conduite d'un processus transparent et équitable de sélection des investisseurs suivant le mécanisme d'allocation des terres ont conduit à l'installation de 8 investisseurs pilotes depuis 2013 et la sélection en fin 2019 de 15 agro-investisseurs en cours d'installation avec près de 14 milliards de francs CFA d'investissements privés qui sont attendus. PHOTO RENCONTRE AGRO-INVESTISSEURS ET BAGREPOLE A OUAGA

2.1.3.5. Dynamisation des unités économiques

En dépit de quelques difficultés d'exploitation vécues, une dynamique de relance des Unités Economiques Stratégiques (UES) de Bagrépôle que sont le Centre Eco-Touristique (CET) et le Centre d'Elevage Piscicole (CEP), est amorcée depuis un ans avec l'adoption par délibérations du Conseil d'Administration de la société en sa 2^{ème} session extraordinaire de l'année 2019, d'un Plan d'action d'urgence pour la relance du CET et d'un Plan d'actions prioritaires de relance du CEP.



Une vue du Centre Eco Touristique de Bagré rénové

S'agissant du CET, il a réouvert ses portes en décembre 2019 dans le cadre d'un programme de réhabilitation qui fait l'objet d'améliorations successives toujours en cours.

Concernant le CEP, les études de réhabilitation et des différentes acquisitions sont en cours. Sur le plan de la qualité du poisson, il convient de noter que du 26 juillet au 02 août 2019 une délégation burkinabè composée de représentants Bagrépôle et de la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH) du Ministère des Ressources Halieutiques et Animales (MRHA) s'est rendue à Bouaké en République de Côte d'Ivoire (RCI) en vue d'importer des géniteurs de la souche améliorée de tilapia (souche brésilienne)⁸. En effet, la souche de tilapia utilisé présentement au Burkina Faso a perdu substantiellement ses performances (faible taille à la maturité, croissance significativement réduite) et est devenue par conséquent inapproprié pour la promotion de l'aquaculture. Cette mission a permis d'importer de manière sécurisée 5300 alevins (2,5 g de poids moyen individuel) de tilapia de la souche brésilienne dont 2 300 destinés au CEP de Bagré.

Outre ces deux UES, des actions ont également été engagées pour l'amélioration des performances des fermes agricoles/champs écoles et de la ferme porcine de Bagrépôle.

II-2. APERCU SUR QUELQUES DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS MISES AU POINT

S'agissant des difficultés, elles sont inhérentes à toute action de développement de surcroit une expérience pilote. Toutefois, les réponses développées ont permis d'atténuer les repercussions négatives de ces difficultés sur l'efficacité des actions.

⁸ Fruit du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) entre le BF et la RCI.

2.2.1. Difficultés majeures rencontrées dans l'exécution des projets et la mise en valeur des périmètres agricoles

Ces difficultés ont trait notamment à : (i) l'insuffisance de la qualité de certaines études héritées de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB)⁹ à la conception du projet pilote (PPCB) ; (ii) la sous-estimation du coût du PPCB au moment de son montage aussi bien pour le financement initial que pour le financement additionnel ; (iii) l'insuffisance des délais et des ressources financières pour l'exécution des investissements structurants du financement additionnel du PPCB ; (iv) les problèmes environnementaux particulièrement les accidents sur le site d'intervention (ex : noyades) ; (v) la lenteur par moment dans le traitement des avis soumis à certains bailleurs de fonds ; (vi) la modestie des ressources propres de Bagrépôle avec pour corolaire la lenteur dans le renforcement des ressources humaines ; (vii) la problématique de la commercialisation du riz produit sur la plaine hydro-agricole de Bagré, en dépit de l'amélioration constatée ces dernières années dans la qualité de ce riz.

2.2.2. Quelques solutions mises en oeuvre

A l'épreuve de ces difficultés de divers ordres, des solutions ont été apportées en relation avec les acteurs impliqués dans l'exécution des projets. Ainsi, une batterie d'actions et de mesures ont été développées, parmi lesquelles on peut citer : (i) la révision (actualisation) de plusieurs études (APD, DAO, etc.) ; (ii) la rétrocession à Bagrépôle par le Gouvernement d'un emprunt obligataire de 30 milliards de F CFA pour atténuer le gap dégagé par le Schéma Directeur d'Aménagement pour le financement des investissements structurants prioritaires ; (iii) la mise en œuvre intégrale de la centaine de recommandations de l'audit environnemental du projet et l'exécution du Plan d'actions d'urgence de prévention contre les risques de noyades à hauteur de 70% ; (iv) la réorganisation de l'agence d'exécution (Bagrépôle) et le renforcement en cours de ses capacités pour une meilleure prise en main de sa double vocation publique et privée, afin de relever les défis de la coordination et de l'animation du pôle ; (v) la gestion circonstancielle des problèmes d'écoulement à travers la mise en œuvre de mesures d'accompagnement au profit des producteurs familiaux et des rizeries (mise en relation, financement des achats, etc.) et la signature prochaine d'un protocole pour la commercialisation du riz national produit sur la plaine de Bagré.

III- GOUVERNANCE ET COORDINATION DES INTERVENTIONS DANS LE POLE DE BAGRE

La gouvernance du pôle, de la société et des projets exécutés par Bagrépôle se fait présentement respectivement à travers le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC), les instances d'orientation de Bagrépôle (Conseil d'Administration, Assemblée Générale des actionnaires) et le Comité de revue du programme budgétaire « Pilotage des projets stratégiques »¹⁰ de la Primature¹¹.

Au plan opérationnel, la coordination des interventions s'inscrivant dans l'édification du PCB est assurée par Bagrépôle, avec toutefois des difficultés pour la coordination et la planification

⁹Un EPE créé en 1986 comme cadre institutionnel de gestion notamment du grand barrage et des périmètres aménagés dans la zone.

¹⁰ Dont le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) et le Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB).

¹¹ Mise en place par l'arrêté No 2018-042/PM/CAB du 17/09/18, en application du décret N° 2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15/02/18 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.

intégrée de la multitude d'activités exécutées par une diversité d'intervenants. A travers l'exécution des projets, la priorité politique et stratégique a été accordée à la construction c'est-à-dire à la réalisation d'une masse critique d'investissements structurants et de services essentiels, afin de renforcer l'attractivité territoriale de la zone et permettre au secteur privé de se développer et assurer un passage à l'échelle grâce à une exploitation optimale des potentialités du pôle. Outre ces priorités en matière de développement infrastructurel et d'amélioration du climat des affaires, Bagrépôle a engagé conformément aux orientations de son Conseil d'Administration une batterie de mesures vigoureuses pour asseoir impérativement à court et moyen termes une capacité autonome technique et financière dans la réalisation de son objet social.

IV-PRINCIPAUX POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DES INTERVENTIONS AU COURS DES DIX ANS DE MISE EN ŒUVRE

Les différentes interventions déployées dans le but de construire le Pôle de Croissance de Bagré ont permis des évolutions notables caractérisées par un début de structuration et de densification du système économique territorial de la zone, avec cependant des facteurs limitatifs à relever.

4.1. EXISTENCE D'UNE DYNAMIQUE PERCEPTIBLE DE CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE D'UN NOMBRE CROISSANT D'ACTEURS ECONOMIQUES DANS LA ZONE DE BAGRE

L'accroissement des infrastructures et des services ainsi que l'adoption de facilités et d'incitations ont favorisé une certaine attractivité de la zone de Bagré qui se traduit par une présence accrue d'acteurs économiques actifs.

En effet, de nos jours, on note entre autres : (i) le passage du nombre de producteurs familiaux de 3 000 à 5 000 exploitants ; (ii) l'installation d'une vingtaine d'agro-investisseurs et 75 prestataires de services opérant à Bagré ; (iii) la création de 217 entreprises formelles (PME/PMI) ; (iv) l'arrivée de nouveaux projets ou partenariats y compris les acteurs de la formation, de la recherche scientifique et de l'innovation. Ce critère est essentiel, parmi tant d'autres, aussi bien dans la définition que dans la matérialisation du pôle.

A contrario, cette dynamique de concentration géographique n'est pas associée à une démarche partenariale plus organisée et plus structurée pour éventuellement mutualiser par exemple certains investissements productifs. En outre, l'efficacité du modèle économique inclusif est conditionnée en partie par une agrégation agricole fonctionnelle.

4.2. EVOLUTION STRATEGIQUE DES SECTEURS PRIORITAIRES

Grâce aux mesures institutionnelles et incitatives et aux principales réalisations liées aux projets et programmes de développement, il se dessine une dynamique de transformation structurelle des secteurs prioritaires notamment le primaire (agriculture notamment) et le secondaire (transformation agro-alimentaire) dans la zone de concentration des interventions. Cette dynamique est aussi soutenue par des leviers que sont les services essentiels qui se mettent en place de manière progressive.

4.2.1-Développement de l'agriculture et contribution à la sécurité alimentaire



Des tonnes de riz paddy entreposés à l'unité de decorticage UDIRBA Plus à Bagré et vue de quelques rizières

L'accroissement de la production agricole a été rendu possible grâce à l'amélioration de la productivité sur la plaine aménagée de Bagré. En effet, les rendements moyens annuels sur les périmètres aménagés en paysannat sont passés de 4 tonnes en 2012 à plus de 5,4 tonnes à l'hectare de nos jours ; toute chose permettant de contribuer à la réponse au défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au plan national. Cette année, il est attendu une production de 36 994,5 tonnes de riz paddy, soit environ 7,5 % de la production nationale. Ces évolutions ont pour déterminants : une agriculture irriguée sous maîtrise totale de l'eau avec deux campagnes agricoles ; le développement d'un circuit d'approvisionnement en intrants de qualité ; une place importante du conseil agricole dans le renforcement des capacités des agriculteurs familiaux avec recours à des paquets technologiques appropriés.

4.2.2-Développement de l'entrepreneuriat privé et émergence d'un secteur industriel dominé par l'agroalimentaire

L'approche de développement intégré qui caractérise un pôle de croissance se traduit par l'articulation des secteurs économiques en particulier la connexion du secteur agricole au secteur industriel. Dans la zone du pôle de Bagré, l'industrie manufacturière se développe avec une prépondérance de l'agro-alimentaire.

En effet, des PME/PMI s'installent pour valoriser les potentialités et les productions locales.

Le nombre d'unités de transformation de riz paddy (rizeries) installées dans la zone de concentration du pôle de Bagré est passé de 05 en 2011 à plus d'une vingtaine en 2020, avec tout de même une grande disparité d'investissement et de performance entre lesdites unités. Fait notable, une dynamique entrepreneuriale notamment féminine se développe à travers la mise en place de plusieurs unités de transformation de produits locaux (transformation de la tomate en purée à Boussouma, transformation du manioc en attiéké, tapioka, gari à Bittou, transformation de l'arachide en pâte d'arachide à Oumnoghin, transformation du moringa à Garango, etc.).



Bagrepole soutient les transformatrices de manioc de Bittou et les producteurs de manioc de Zékézé

Au delà de la transformation des produits agricoles, d'autres petites industries manufacturières ont émergé, entre autres : (i) une unité pilote de pisciculture privée soutenue par la COPA en 2014 ; (ii) des unités de transformation d'aliments volaille dont une soutenue en 2014 par la COPA ; (iii)

l'installation de 12 unités piscicoles privées ; (iv) l'installation de plus de 75 prestataires de services privés dans la zone du projet ; (v) la mise en place de centres de tissage au profit des femmes dans plusieurs communes.



Les tisseuses du Centre d'Activités diverses de Bagré (à gauche) et le pisciculteur privé Didier BANGRE en pleine récolte de poissons (à droite)

Cependant, des goulots d'étranglement subsistent au nombre desquels : (i) la persistance de l'esprit d'assistanat au niveau des exploitants familiaux ; (ii) le faible niveau d'engagement de certains acteurs du secteur privé ; (iii) les préoccupations soulevées par certains agroinvestisseurs concernant les exigences du bail amhythéotique ; (iv) la faiblesse relative de la productivité agricole ; (v) la problématique de l'agrégation agricole, (vi) d'une manière générale le faible niveau de développement des chaînes de valeurs agricoles.

4.3-PROMOTION DES ECONOMIES LOCALES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LA ZONE D'UTILITE PUBLIQUE DU POLE

La construction du pôle se traduit également par la mise en place d'infrastructures et d'équipements socio-économiques qui contribuent fortement au développement local porté par les collectivités locales et les communautés à la base.

4.3.1. Contributions au développement local

Dans ce registre, outre les unités de transformation et les services socio-économiques mis en place, plusieurs réalisations et appuis, non exhaustifs sont à noter dans divers domaines au profit des communes de la zone de concentration du pôle.



Parmi les nombreuses infrastructures socio-économiques réalisées par Bagrépôle au bénéfice des PAP, Une école à 6 classes et une unité de moulins à Guirmogo dans la commune de Zabré

Dans le domaine de la santé, on peut énumérer : la dotation de 7 ambulances aux 7 communes de la zone de concentration ; la réhabilitation et l'appui en équipement de 4 CSPS (Bagré,

Foungou, Guirmogo, Bané). Dans le secteur de l'éducation, il y a lieu de noter : la construction et l'équipement de 5 écoles primaires de 15 classes avec des infrastructures annexes dans les plusieurs villages, à savoir Guirmogo (école à 6 classes) dans la commune de Zabré ; à Foungou (école à 3 classes) dans la commune de Gomboussougou ; au village V5 en rive gauche (école à 3 classes) et à Sangoula (école à 3 classes) dans la commune de Bagré. Au niveau du soutien à la production (agricole, pastorale), on peut relever : la construction de 20 magasins de stockage de productions agricoles et de 27 aires de séchage, de 12 abris sur les sites de production, de 7 magasins de conservation des SPAI, de 5 parcs de vaccination, la réalisation d'une retenue d'eau à Lenghaet l'aménagement de 23 ha de périmètre maraîcher au profit des communautés, la construction d'un marché à Bétail à Bagré. Dans le domaine de l'appui aux femmes à travers des AGR, on note : la réalisation de quatre (4) unités de tissage, de dix (10) centres de transformation de produits agro pastoraux, de quatre (4) unités de moulins, de 30 boutiques pour la conservation et la transformation du poisson. Dans le domaine de l'eau potable et l'hygiène, les acquis portent sur : la réalisation de 56 forages répartis dans 15 villages, sur 5 sites de réinstallation et dans 2 zones pastorales ; la construction de 400 latrines semi-finies au profit des PAP et la réalisation de 30 forages au profit des villages riverains des routes et pistes aménagées. Enfin, en matière de mise en marché, on peut relever la construction du marché du carrefour Tenkodogo-Bagé (mini-marché vitrine des produits du PCB), d'un marché de bétail et d'un marché de poisson.



Une vue des 7 ambulances offertes par Bagrépôle aux sept communes de sa zone de concentration et à droite, une des pompes réalisées pour les PAP de Guirmogo



A gauche une vue du marché de poissons réalisé au bénéfice des femmes transformatrices de poissons de Bagré, au centre une vue du mini-marché situé au carrefour Bagré-Bittou et à droite, le marché à bétail de Bagré en pleine effervescence

4.3.2. Contributions au développement territorial

Au plan territorial, la dynamique de structuration induite par les investissements structurants (aménagements hydroagricoles, routes, etc.) et les services clés s'est développée. Le profil agro industriel du pôle de Bagré s'est renforcé au moyen de l'articulation entre le primaire (ex : rizières)

et le secondaire (ex : rizeries) et prendra de l'ampleur avec l'entrée en vitesse de croisière des agro-investisseurs.

Cependant, malgré les diverses et importantes réalisations faites au profit des communautés locales, des risques et des contraintes sont à considérer, entre autres : (i) le risque d'un problème de viabilité des infrastructures socio-économiques en raison notamment de la faible appropriation des bénéficiaires confrontés en général à des problèmes de gouvernance des organisations et au pire des situations, à l'absence de Comité de gestion (COGES) pour certains; (ii) la faible articulation entre les réalisations faites dans le cadre des projets et programmes et les plans locaux de développement, instruments de planification socio-économique, portés par les collectivités territoriales en tant que maîtrise d'ouvrage du développement local ; (iii) la persistance de l'assistanat et le risque d'incapacité des élus locaux à capter les opportunités offertes par la dynamique territoriale du pôle.

V- PRINCIPALES LECONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA PERENNISATION DES ACQUIS DU POLE DE CROISSANCE DE BAGRE ET LA SAUVEGARDE DE L'APPROCHE POLES DE CROISSANCE AU PLAN NATIONAL

Dix ans après le lancement du pôle pilote du pays, il s'avère indiquer d'identifier les enseignements clés qui se dégagent et de formuler en conséquence des recommandations, pour optimiser la contribution des pôles de croissance à la réalisation des objectifs de développement économique et social du Burkina Faso.

5.1. PRINCIPALES LECONS A TIRER

Plusieurs leçons ont été tirées dans la construction en cours du PCB. Leur capitalisation est déterminante pour réussir la transformation structurelle et le développement intégré dans le pôle de Bagré.

5.1.1. Nécessité d'une programmation maîtrisée des pôles de croissance en mobilisant de manière conséquente les ressources financières et les partenariats nécessaires

Cette programmation maîtrisée des pôles de croissance s'impose eu égard notamment aux investissements lourds et onéreux (infrastructures hydroagricoles, zones industrielles, complexes technologiques, routes, énergie, etc.) à réaliser pour renforcer les capacités productives de l'appareil économique national.

Déjà entre 2011 et 2015 dans le cadre de la SCADD, l'ambition du Gouvernement était de mettre en place, en plus du pôle de croissance de Bagré, plusieurs autres pôles que sont notamment les agropoles du Sourou et de Samendeni, le pôle de croissance « minier » du Sahel, le pôle de croissance écotouristique de l'Est, les zones économiques spéciales de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Sur la période 2016-2020, ces ambitions ont été renforcées dans le cadre du PNDES qui fait de l'approche pôles de croissance un véritable levier accélérateur de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers l'axe 3 (dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois) et les instruments de mise en œuvre dudit plan¹².

Malheureusement, ces bonnes intentions, preuves d'efforts méritoires et synonymes d'ambitions louables pour le pays, ont été atténuées à l'épreuve des impondérables (complexité de l'approche due en partie à son caractère pionier pour le pays, importance de financements minimaux requis, exigences des sauvegardes environnementales et sociales...).

Il convient de noter que cette programmation maîtrisée synonyme d'un séquençage rigoureux est aussi valable tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle d'un pôle donné. A titre d'illustration, dans le

¹²Les dossiers relatifs à ces différents chantiers de pôles ont fait l'objet d'examen et d'orientation par le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC) et des rapports ont été soumis au Gouvernement pour approbations et instructions.

cas du pôle pilote, le Projet (PPCB)¹³ ambitionnait en cinq (5) ans, réaliser des aménagements hydroagricoles (extension du canal primaire et aménagement de 15 000 hectares de périmètres agricoles) ; construire des routes, réaliser l'extension du réseau électrique et construire un parc industriel. Par expérience, de tels investissements plurisectoriels sont difficilement voire objectivement irréalistes de manière simultanée en moins de cinq ans (entre 2012 et 2017). Dans les faits, aucune de ces infrastructures n'était réalisée à l'échéance sus indiquée.

5.1.2. Nécessité d'une meilleure gestion en amont des déclencheurs critiques au démarrage réussi des projets

Les déclencheurs ou préalables déterminant sont notamment l'élaboration ou l'actualisation du SDA, la gestion des questions environnementales et sociales et l'étude de la question foncière notamment la purge des éventuels droits coutumiers sur les sites d'intervention prioritaires (zone agricole, zone industrielle, zone commerciale, zone administrative, etc.) à l'intérieur de la ZUP plus vaste et complexe à sécuriser de manière immédiate et totale.

5.1.3. Nécessité de renforcer la coordination pour garantir la cohérence et l'efficacité des interventions dans le Pôle de Croissance de Bagré

La dynamique de concentration d'un nombre croissant d'acteurs économiques de statuts différents en l'absence d'un dispositif de coordination et d'animation, constitue un risque pour la cohérence et l'efficacité des interventions. Pour que la proximité géographique soit accompagnée d'une proximité organisée, il faut promouvoir un cadre réglementaire pour l'agrégation agricole et le développement de projets de coopérations ou de partenariats entre les agents économiques opérant sur le site ; toute chose devant faciliter des mutualisation. Dans ce sens, le cofinancement entre les bailleurs de fonds (PTF) est également important dans la quête de l'efficacité.

5.1.4. Nécessité de développer dès le départ une réflexion rigoureuse sur le modèle économique et la soutenabilité de la structure de gestion et de coordination du pôle

La création d'une entité juridique pérenne, en l'occurrence une société d'économie mixte, pour la gestion d'un pôle de croissance est fondée sur le besoin de disposer d'une capacité opérationnelle et autonome de coordination efficace des interventions multisectorielles ainsi que la dimension territoriale et la vision de long terme qui caractérisent le pôle.

Dans le cas du PCB, l'entité juridique qu'est Bagrépôle, société d'économie mixte¹⁴, est née en 2012 après la restructuration de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB), un EPE, afin de créer une autorité efficace et efficiente pour le développement et la gestion de la zone du Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) entré en vigueur en novembre 2011. En effet, il ressort du Document d'évaluation du PPCB que « Les capacités institutionnelles à gérer le pôle de Bagré et à coordonner les services de promotion des investissements (promotion, services aux investisseurs potentiels et efficacité des exploitations et de l'entretien) sont limitées. L'efficacité de l'autorité actuelle de la zone, à savoir la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré, a été peu satisfaisante, en partie en raison des contraintes quant à la flexibilité de gestion et au manque de personnel ».

A l'heure du bilan, le constat dominant qui se dégage est que la gestion de la mission de service public¹⁵ (exécution des projets de développement avec une orientation dépenses/décaissements) a pris le dessus sur la mission d'exploitation privée (entreprise commerciale dont la fonction économique est de maximiser le profit). Cet état découle non seulement de l'envergure et de la

¹³ Au regard du périmètre technique du projet, on avait plutôt affaire sur le plan sémantique à un programme c'est-à-dire une intervention (complexe) composée d'un ensemble de projets

¹⁴ En sa séance du mercredi 06 août 2020, le Conseil des Ministres a adopté un décret consacrant la transformation de l'AMVS en Société d'économie mixte en gardant l'Etat comme actionnaire majoritaire et en réservant une part des actions aux groupements de producteurs et à l'actionnariat public.

¹⁵ Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) lancé en 2011 avec le soutien de la Banque Mondiale et le Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB) démarré en 2016 avec l'appui de la Banque Africaine de Développement.

complexité des projets mais aussi de la dépendance de la société aux financements desdits projets pour son fonctionnement. Le nouvel organigramme de Bagrépôle adopté par le Conseil d'Administration en novembre 2019 vise à concilier ces deux missions et à développer les stratégies d'autonomisation technique et commerciale devant permettre d'améliorer sa rentabilité dans le temps.

5.1.5. Appropriation de l'approche pôles de croissance, développement de la culture d'entreprise au niveau des exploitants familiaux et amélioration de la Gouvernance des Organisations et Associations Paysannes

L'implémentation de l'approche pôles de croissance a été marquée par des difficultés d'appropriation du concept et de sa traduction dans le champ de l'action publique. En effet, les conceptions « projets classiques » marqués par des cloisements persistent au niveau de plusieurs acteurs clés (départements ministériels, collectivités territoriales, bénéficiaires, etc.) ; toute chose impactant négativement l'approche intégrée.

En outre, l'émergence d'une culture d'entreprise est une nécessité pour inverser la tendance actuelle à l'esprit d'assistanat au niveau de la majorité des exploitants familiaux notamment les PAP. Il y a donc lieu de travailler à faire de ces PAP des modèles d'entrepreneurs agricoles à travers le renforcement des formations spécifiques, la transformation et la valorisation des produits agrosylvopastoraux.

Par ailleurs, la qualité de la gouvernance des OAP a été un frein à l'accès au financement et à l'efficacité de ces associations et organisations. Il s'agira également à ce niveau de poursuivre les efforts de restructuration, de mise en conformité pour l'émergence de modèles d'organisations professionnelles performantes (sociétés coopératives, AOP) avec des plans d'affaires.

5.1.6. Nécessité de développer des réponses structurelles et coordonnées pour résoudre durablement la problématique de la commercialisation des productions agricoles notamment le riz

En rappel, au Burkina Faso, le secteur primaire dominé par l'agriculture occupe 86% de la population active, fournit environ 45% des revenus des ménages agricoles, et contribue pour 30,1% au PIB. Les principales contraintes du secteur demeurent : (i) des systèmes de production peu performants induisant un faible taux de croissance du PIB agricole, (ii) un faible développement des filières agricoles entraînant des difficultés d'accès aux marchés et aux financements, (iii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle fragile, (iv) des ressources naturelles en dégradation continue et des mécanismes de gestion durable en souffrance, (v) une faible capacité de mobilisation de la ressource en eau (vi) un capital humain insuffisant et faiblement équipé.

Au niveau de la production céréalière, le riz est considéré comme une denrée stratégique dont les besoins de consommation ont augmenté au fil des années amenant le pays à recourir à des importations massives pour assurer sa sécurité alimentaire. Pour faire face à ces besoins croissants, plusieurs stratégies ont été mises au point par le Gouvernement et plus récemment l'Initiative présidentielle « 1 millions de tonnes de riz paddy » a été lancée. Les appuis apportés (subventions d'intrants, mécanisation agricole, etc.) ont permis d'améliorer la production.

Sur la plaine hydroagricole de Bagré et comme indique plus haut, les actions d'intensification de la production ont permis d'améliorer la qualité et d'accroître les quantités. Présentement, il est attendu une production de 39 417,95 tonnes de riz paddy sur la campagne humide 2020 et la campagne sèche 2021, soit environ 8 % de la production nationale. Cependant, la problématique de la commercialisation « intégrée » du riz national limitera pendant longtemps et considérablement l'efficacité des efforts du Gouvernement et des acteurs opérationnels

notamment les producteurs (agriculteurs familiaux, agro-investisseurs), en l'absence de réponses structurelles et coordonnées. Cette problématique étant intimement liée au faible niveau de développement des chaînes de valeur du riz, la préoccupation sus évoquée est plus pointue voire dramatique sur la plaine hydroagricole du Pôle de Croissance de Bagré (PCB) en raison de sa vocation de zone économique spéciale bénéficiant d'une attention soutenue des pouvoirs publics et guidée surtout par une vision intégrée de développement.

En effet, au plan social, l'exportation abusive de riz aura sans doute une incidence sur la sécurité alimentaire. De manière concrète, ce sont 3 740 tonnes au moins de riz paddy qui sont sortis hors de nos frontières depuis le début du mois de juin 2020, soit environ 25% de la production estimée de la campagne de saison sèche de la plaine. Des échanges menés avec les exploitants familiaux (vendeurs), ces derniers évoquent, d'une part, des retards de paiement sur les créances qui leurs sont dues (depuis plus de dix mois dans certains cas) par certains clients dont des rizeries locales et des acheteurs institutionnels et les mairies et, d'autre part, des engagements qu'ils se doivent d'honorer vis-à-vis des institutions de finances et de microcrédits qui attendent impatiemment leurs remboursements. Au plan économique, cette exportation non maîtrisée de paddy en direction des pays voisins a pour conséquence immédiate la déconnexion du secteur primaire du secteur secondaire à cause d'une rupture de matières premières au niveau des unités de transformation installées sur la plaine. L'effet multiplicateur escompté des appuis apportés par le Gouvernement aux exploitants familiaux sera anéanti et le sous-emploi qui en résultera se traduira par des pertes importantes de revenus.

Il y a lieu donc d'approfondir la réflexion et de renforcer les efforts visant un véritable développement des chaînes de valeurs agricoles. Plusieurs initiatives sont en cours dans ce sens.

5.2. RECOMMANDATIONS

N°	RECOMMANDATIONS
Recommandation 1	Renforcer les capacités de Bagrépôle pour une exécution efficace de ses missions de service public et de société commerciale (compétences techniques ; mécanismes de financement tels que les projets de développement, les PPP et les contrats-plans avec l'Etat ; mesures réglementaires complémentaires pour renforcer la coordination, la planification et la gestion du pôle de Bagré, amélioration des synergies entre les mesures de politiques sectorielles, etc.)
Recommandation 2	Elaborer une stratégie de développement des chaînes de valeurs dans le Pôle de croissance de Bagré, en assurant les synergies nécessaires entre les multiples initiatives en cours destinées aux mêmes cibles en général.
Recommandation 3	Mettre en place un cadre de concertation et de réflexion sur la cohérence des interventions et l'attractivité des mesures (sécurisation foncière, fiscalité, facilités d'investissement, opportunités d'affaires pour les promoteurs notamment obtention des licences d'affaires et des agréments techniques, etc.)
Recommandation 4	Opérationnaliser le Fonds de Promotion des Pôles de Croissance créée par le décret N°2014-627/PRES/PM/MEF du 29 juillet 2014

Recommandation 5

Relire la loi 034 de 2009 sur le foncier rural et la loi 034 de 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) et celle portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général, dans le but de prévoir un régime juridique spécial de purge de droits fonciers et de gestion des terres pour les zones à double vocation de ZUP et de pôles de croissance

CONCLUSION

Dix ans après le démarrage de sa construction (2011-2020), le Pôle de Croissance de Bagré se maintient sur le sentier de son émergence grâce à l'engagement politique fort des plus hautes autorités du Burkina Faso. Le soutien des Partenaires Techniques et Financiers à la promotion des pôles de croissance a été aussi déterminant pour la mise en place et le développement de ce pôle pilote, en l'occurrence la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement à travers respectivement le PPCB et PAPCB. Outre ces ceux, la coordination de l'action gouvernementale a permis d'engager plusieurs départements ministériels pour la réalisation des objectifs infrastructurels du PCB.

La Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}) a été créée pour planifier, gérer et développer le pôle de Bagré dans le cadre d'une vision de long terme. La priorité politique et stratégique a donc été accordée à la construction c'est-à-dire à la réalisation d'une masse critique d'investissements structurants et de services essentiels, afin de renforcer l'attractivité territoriale de la zone et permettre au secteur privé de se développer et assurer un passage à l'échelle grâce à une exploitation optimale des potentialités du pôle. En plus de cette vocation d'acteur de services publics, la mission commerciale de Bagrépôle en tant que société à gestion privée implique à court et moyen termes une stratégie d'autonomisation grâce à une exploitation optimale des infrastructures réalisées et une gestion rentable des unités économiques (centres de profit).

Malgré les difficultés qui ont émaillé le chemin parcouru, l'édification du pôle témoin se consolide progressivement avec l'adhésion des acteurs ; toute chose ayant permis à ce jour, d'engranger les mégas résultats suivants : (i) l'accroissement des rendements agricoles occasionnant une contribution significative à l'augmentation de la production nationale du riz avec au moins 36 000 tonnes de paddy par an ; (ii) l'accroissement des superficies irriguées avec l'achèvement des travaux et la récente mise en exploitation de 2 200 ha pour la riziculture et la polyculture en rive gauche du Nakanbé ; (iii) l'aménagement en cours de 2 194 ha exécuté à 80% et destinés à la polyculture en rive droite du Nakanbé ; (iv) l'installation de 113 prestataires de services opérant à Bagré, (v) le développement du secteur privé et la création formelle de 240 entreprises ; (vi) la création d'au moins 28 000 emplois ; (vii) la mise en place du Centre de facilitation des Affaires à Bagré qui a permis la simplification de 14 licences d'affaires au profit des promoteurs du pôle de Bagré ; (viii) l'injection d'environ 14 milliards de F CFA d'investissements privés dans la zone du pôle ; (ix) une dynamique de sécurisation foncière ; (x) la réalisation d'infrastructures socio-économiques en soutien au développement des économies locales et le renforcement des capacités des acteurs.

Les leçons tirées de cette expérience ont mis en exergue de manière fondamentale la vision de long terme et la nécessité de mettre en cohérence sur le territoire du pôle, les objectifs d'aménagement et de développement durable et les politiques sectorielles, en tenant compte des impératifs de compétitivité du pôle et de ses entreprises.

Au final, des motifs d'espoir sont permis grâce à, l'engagement renouvelé des autorités pour l'approche « pôles de croissance » ; au renforcement des capacités de coordination et d'intervention de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE_{SEM}) ; au nouvel élan de mise en valeur des terres agricoles par des agro-investisseurs de plus en plus engagés avec des perspectives d'agrégation agricole pour entraîner les producteurs familiaux ; la consolidation du cadre environnemental et social ; la poursuite des actions de sécurisation foncière, de facilitation des affaires et de promotion des investissements ; et enfin le renforcement du dispositif sécuritaire dans la zone du pôle.



Une vue des Sièges de Bagrepolé SEM à Ouaga et Bagré